

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :

Dans le cadre de l'aide aux projets de mise en valeur des espaces pastoraux, une subvention globale de 24 022,95 € sera répartie entre 4 bénéficiaires du canton.

La commune de Cruas percevra une subvention de 6 699 € dans le cadre du dispositif « Ardèche durable » volet développement durable pour l'achat de deux vélos électriques.

Dans le cadre du Dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », une subvention globale de 20 846 € sera répartie entre le Syndicat intercommunal Ouvèze Payre et la commune de Baix.

Au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, une subvention globale de 9 643 € sera répartie entre les communes de Cruas et le Pouzin.

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », l'auto-école Vivaroise à Meysse recevra une subvention de 1 000 € pour l'accompagnement de 2 jeunes du canton.

Le club de lutte cruassien percevra une avance de 2 000 € sur la subvention liée au projet du Contrat Sportif Départemental.

Le collège Alex Mézenc au Pouzin percevra 4 900 € au titre du soutien aux projets pédagogiques des collèges publics et 500 € dans le cadre du dispositif « Collège et spectacle vivant ».

Dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma », une subvention de 1 008 € est attribuée au collège Albert Mercoyrol à Cruas.